

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN, TENUE LE MERCREDI 17 MAI 2017 À 10 H 30 À LA SALLE DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN, À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUCIEN BOILY.

Présences :

M. Lucien Boily, MRC de Lac-Saint-Jean-Est	Mme Ghislaine M-Hudon MRC du Domaine-du-Roy
M. Réal Côté MRC de Lac-Saint-Jean-Est	M. Richard Hébert MRC de Maria-Chapdelaine
M. Jean-Pierre Boivin MRC de Maria-Chapdelaine	M. André Paradis MRC de Lac-Saint-Jean Est
M. Gilles Potvin (présence téléphonique) MRC du Domaine-du-Roy	

Étaient également présents monsieur Guy Ouellet, directeur général et monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Lucien Boily, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 10h30.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Lucien Boily valide auprès des membres du conseil d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il respecte le délai prescrit.

Résolution 2017-05-1567

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur Lucien Boily fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de la réunion du 5 avril 2017
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2017
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2017
5. Correspondance
 - 5.1 Remerciements - Jeux du Québec
 - 5.2 Redevance à l'enfouissement – MDDELCC
6. LET–Entente Saguenay
 - 6.1 Adoption - Entente de collaboration avec la municipalité de Saint-Bruno
 - 6.2 Demande de l'Association du Lac Bellevue
7. Plans d'opération
 - 7.1 Autorisation – Rachat de camionnette Ford-150
 - 7.2 Octroi de mandat – Ententes avec différents fournisseurs
 - 7.3 Octroi de mandat - Mandat CRIQ pour le PSE
 - 7.4 Autorisation - Servitude de Bell Canada
 - 7.5 Octroi de mandat – Vérification du service de vidange des fosses septiques
 - 7.6 Octroi de mandat – Transport et épandage des boues du DAB - Dolbeau-Mistassini
 - 7.7 Octroi de mandat – Suivi agronomique des boues du DAB - Dolbeau-Mistassini

- 7.8 Autorisation - Entente des matelas et sommiers – Groupe Coderr
- 7.9 Octroi de mandat – Étude d’optimisation du traitement des carbonates
- 7.10 Octroi de mandat – Construction 2^e balance et amélioration du chemin d’accès au LET
- 7.11 Octroi de mandat – Broyage de bois dans nos différents écocentres
- 7.12 Octroi de mandat - Surveillance des travaux – LET d’Hébertville-Station
- 7.13 Octroi de mandat - Transport de bois de CRD broyés des écocentres
- 8. Ressources humaines
 - 8.1 Approbation de la liste des personnes engagées
- 9. Communications, programmes et services
 - 9.1 Acceptation du budget trimestriel des communications de mai à août 2017
- 10. Finances
 - 10.1 Approbation de la liste des déboursés de mars 2017
 - 10.2 Approbation de la liste des engagements du mois de mars 2017 du directeur général
 - 10.3 Approbation de la liste des engagements du mois de mars 2017 du directeur général adjoint
- 11. Entente
 - 11.1 Autorisation – Entente pour traitement des halocarbures
- 12. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adopter l’ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 AVRIL 2017

Résolution 2017-05-1568

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 AVRIL 2017

Il est proposé par monsieur Gilles Potvin;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l’assemblée du 5 avril 2017.

Résolution 2017-05-1569

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 AVRIL 2017

Il est proposé par madame Ghislaine M.-Hudon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adopter tel que rédigé le procès-verbal de l’assemblée du 5 avril 2017.

5. CORRESPONDANCE

5.1 REMERCIEMENTS – JEUX DU QUÉBEC

La Régie des matières résiduelles a reçu, de la part du conseil d’administration de la 52^e Finale des Jeux du Québec, une lettre de remerciements pour son implication comme partenaire dans cet évènement qui fut un grand succès.

5.2 REDEVANCE À L'ENFOUISSEMENT – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

La Régie des matières résiduelles a reçu, de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une correspondance concernant les redevances à l'enfouissement régional.

6. LET – ENTENTE SAGUENAY

Résolution 2017-05-1570

6.1 ADOPTION – ENFOUISSEMENT RÉGIONAL - ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

PRÉAMBULE

La RMR a pour mandat l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Pour se faire, la RMR a construit, jusqu'à maintenant, 16 plans d'opération qu'elle opère, et ce, afin d'atteindre les objectifs nationaux de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles dont **l'objectif principal est de n'enfouir que le déchet ultime**. C'est dans cet esprit que fut signée, le 25 novembre 2015, l'entente sur le projet d'enfouissement régional à son lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station avec la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Cette entente dite politique se concrétisera que si la RMR obtienne l'ensemble des permis, certificats et décrets (modification et nouveau) nécessaires afin d'accueillir les 14 nouvelles municipalités assujetties à l'entente d'ici le 1^{er} décembre 2017.

Ainsi, depuis la signature de l'entente, il y a 15 mois, la Régie a réalisé près de 30 études et/ou mandats afin d'obtenir les autorisations, soit pour la modification du décret pour le tonnage annuel ou encore pour la demande du nouveau décret. D'ailleurs, pour la demande de ce nouveau décret, une étude d'impact complète devrait débuter au printemps 2017. À ce sujet, la Régie tient à préciser que l'ensemble du processus entamé fut approuvé au préalable par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le tout devant respecter les règles édictées dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le Préambule fait partie intégrante de la résolution

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente sur le projet d'enfouissement régional avec la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay signée le 25 novembre 2015, la collaboration de nos deux municipalités hôtes, soit Saint-Bruno et Hébertville-Station, est importante;

ATTENDU QUE dans cet esprit, la Régie veut établir un mécanisme privilégié de communication telle la formation d'un comité de liaison technique formé des directeurs généraux de chaque organisation afin de s'informer sur l'état d'avancement des études et du processus d'acceptabilité sociale menant à l'obtention des autorisations et dont le premier mandat serait de trouver des pistes de solutions afin de rétablir les ponts entre les deux organisations;

ATTENDU QUE la Régie veut assurer la pérennité de la clause sur le montant des compensations à la tonne entrante attribuées à chacune des municipalités hôtes en y ajoutant celles en provenance du Saguenay ou de tout autres provenances, s'il y a lieu, dans le cadre du prochain décret;

ATTENDU qu'à titre de municipalité membre de la Régie et en considération des compensations perçues, il appartient à la municipalité de Saint-Bruno de nous

assurer de son entière collaboration dans l'ensemble du processus d'obtention de toutes les autorisations gouvernementales nécessaires au dossier notamment par l'octroi de tous permis de construction et/ou de modification au schéma d'aménagement, si nécessaire ou encore à une participation au processus d'acceptabilité sociale entre autres;

ATTENDU QUE par la nature du projet, la Régie s'engage à travailler afin de mettre en préservation une zone tampon à déterminer, au pourtour du LET, où aucune activité ou développement n'y serait autorisé autant par la Régie que par des tierces dans le but de diminuer les impacts des résidents à proximité et qu'en ce sens la possibilité de participer à quelconque développement à proximité de cette future zone de projet tel « forêt habitée » ou tout autre n'est certes pas compatible avec le maintien d'une telle zone tampon;

ATTENDU QUE bon nombre des préoccupations citées par la municipalité de Saint-Bruno dans son projet de demande introductive d'instance en injonction interlocutoire et permanente, ses résolutions et son mémoire adressé à la Régie; sans se prononcer quant à leur justesse, sont en totalité ou en partie analysées dans l'une ou l'autre des études déjà réalisées ou en cours de réalisation et qui pourront être présentées au comité technique.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gilles Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

De confirmer à la municipalité de Saint-Bruno, à titre d'hôte d'une partie des infrastructures du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station, que la compensation de 1,25 \$ (indexée depuis le 1^{er} décembre 2015) est également applicable à la tonne entrante de Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, et ce, à partir du 1^{er} décembre 2017 ou lorsque débutera l'enfouissement pour ce secteur;

Il est en outre résolu d'autoriser la direction générale de la Régie à procéder à la formation d'un comité technique formé de la directrice générale de la municipalité de Saint-Bruno et du directeur général d'Hébertville-Station;

Il est résolu que ce comité technique ait pour rôle de suivre l'ensemble du processus d'obtention des différentes autorisations gouvernementales, incluant le partage des études environnementales effectuées, de recommander des pistes de solutions pour rétablir le dialogue avec la municipalité de Saint-Bruno et du suivi de l'entente concernant les compensations versées;

Il est enfin résolu de mandater la direction générale de la Régie à communiquer, au plus tard le 2 juin 2017, avec la directrice générale de la municipalité de Saint-Bruno et le directeur général d'Hébertville-Station afin de fixer une première rencontre dudit comité, celle-ci devant se tenir dès que possible avant le 16 juin 2017.

Résolution 2017-05-1571

6.2 DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU LAC BELLEVUE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE dans le cadre de l'arrivée du lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station et de l'éventuel projet d'agrandissement en relation avec la signature de l'entente sur le projet d'enfouissement avec la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay, le 25 novembre 2015, l'Association du Lac Bellevue d'Hébertville-Station dûment constituée a déposé une demande le 2 mai dernier, par l'entremise du directeur général de cette municipalité;

ATTENDU QUE cette demande comporte une série de huit requêtes qui vise à pallier, selon eux, aux inconvénients subis actuellement par l'exploitation du site et que ceux-ci craignent que le tout s'accroisse avec l'augmentation du tonnage à enfouir;

ATTENDU QUE la nature des demandes peut avoir des incidences financières, qui restent à évaluer, car elles comportent des requêtes visant des investissements au Lac Bellevue;

ATTENDU QU'étant donné que l'étude d'impact réalisé dans le cadre de l'implantation du LET actuel n'a évoqué aucun élément dit significatif concernant ce territoire;

ATTENDU QUE la Régie, à titre de bon « citoyen corporatif » veut garder de bonnes relations avec les voisins en collaborant dans la mesure du possible avec ceux-ci;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Paradis;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

De demander à notre partenaire la municipalité d'Hébertville-Station par l'entremise de son directeur général, monsieur Dave Corneau, d'entamer des discussions afin de faire l'évaluation de l'ensemble des demandes de l'Association du Lac Bellevue et de faire un suivi du dossier au sein du Conseil d'administration de la Régie, et ce, dans le but d'en arriver, s'il y a lieu, à une entente concertée.

7. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2017-05-1572

7.1 AUTORISATION – RACHAT DE CAMIONNETTE FORD F-150

ATTENDU QUE le déplacement des employés sur les différents lieux d'enfouissement afin de procéder au suivi environnemental et veiller au bon fonctionnement des infrastructures de traitement nécessite une camionnette;

ATTENDU QUE depuis 2014, nous avons en location une camionnette Ford F-150 louée auprès d'Alma Ford;

ATTENDU QUE la direction recommande de faire l'acquisition de celle-ci pour sa valeur résiduelle;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget des investissements dans le projet 2017-006;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de la camionnette Ford F-150 chez Alma Ford pour un montant de 14 175 \$ incluant les taxes applicables.

Il est en outre résolu d'autoriser la direction générale à effectuer toute transaction nécessaire auprès de Ford Canada concernant l'acquisition de cette camionnette.

Résolution 2017-05-1573

7.2 OCTROI DE MANDAT – ENTENTES AVEC DIFFÉRENTS FOURNISSEURS

ATTENDU QU'il est nécessaire de créer des ententes pour des services fréquemment utilisés;

ATTENDU QUE certaines entreprises sont des fournisseurs uniques pour certains types de produit dans la région;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires soient prises à même le budget de fonctionnement 2017;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à un seul soumissionnaire par écocentre, et ce, pour divers services;

Tableau 1

Plan d'opération Écocentre	Sous-traitant	Service	Montant (taxes incluses)
Roberval	André Bonneau	Eau et lait	896,81 \$
Roberval	Location d'outils Roberval	Vidange de toilette chimique	1 408,44 \$
Roberval	MB Secours	Vérifier et bonifier trousses et douche oculaire	91,98 \$
Dolbeau-Mistassini	Philippe Simard et fils	Eau	896,81 \$
Dolbeau-Mistassini	MB Secours	Vérifier et bonifier trousses et douche oculaire	91,98 \$
Saint-François-de- Sales	Location d'outils Roberval	Vidange de toilette chimique	402,41 \$
Saint-François-de- Sales	Services Environnementaux Lac-Saint-Jean	Expédition de carton	896,81 \$
Saint-François-de- Sales	MB Secours	Vérifier et bonifier trousses et douche oculaire	137,97 \$
Alma	Excavation Grandmont	Transport et disposition de feuilles	8 968,05 \$
Alma	Location d'outils Maximum	Vidange de toilette chimique	2 092,55 \$
Alma	Steve Jean (laitier)	Eau et lait	896,81 \$
Alma	MB Secours	Vérifier et bonifier trousses et douche oculaire	114,98 \$
Saint-Félicien	Services Environnementaux Lac-Saint-Jean	Expédition de carton	2 690,42 \$
Saint-Félicien	MB Secours	Vérifier et bonifier trousses et douche oculaire	91,98 \$
Saint-Félicien	Machinerie Tremblay Potvin	Service de pesées	4 426,54 \$
Normandin	Services Environnementaux Lac-Saint-Jean	Expédition de carton	896,81 \$
Normandin	MB Secours	Vérifier et bonifier trousses et douche oculaire	91,98 \$

Normandin	Coop des deux rives	Service de pesées	689,85 \$
Hébertville	Fenêtres AGM	Location du chariot élévateur	5 518,80 \$
Hébertville	MB Secours	Vérifier et bonifier trousse et douche oculaire	91,98 \$
Hébertville	Nutrinor agriculture	Service de pesées	689,85 \$
Saint-Ludger-de-Milot	MB Secours	Vérifier et bonifier trousse et douche oculaire	137,97 \$

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à plusieurs soumissionnaires pour divers transports de matières résiduelles pour l'écocentre de Roberval;

Tableau 2

Plan d'opération	Soumissionnaire	Service	Montant (taxes incluses)
Écocentre Roberval	Graviers RSL	Divers transports de matières résiduelles	7 772,31 \$
Écocentre Roberval	Éric Tanguay Excavation	Divers transports de matières résiduelles	7 979,26 \$
Écocentre Roberval	Excavation Robert Meunier	Divers transports de matières résiduelles	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à plusieurs soumissionnaires pour le déjantage de pneus pour l'écocentre d'Alma et d'Hébertville;

Tableau 3

Plan d'opération	Soumissionnaire	Service	Montant (taxes incluses)
Écocentre Alma et Hébertville	Garage GT	Déjantage de pneus	1 437,19 \$
Écocentre Alma et Hébertville	Garage Arthur Bouchard	Déjantage de pneus	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à plusieurs soumissionnaires pour le traitement parasitaire pour le centre de tri de Roberval, et ce, pour une durée de 3 ans;

Tableau 4

Plan d'opération	Soumissionnaire	Service	Montant (taxes incluses)
Centre de tri de Roberval	V Extermination	Traitement parasitaire	46,95 \$/mois
Centre de tri de Roberval	Tremblay-Lemieux-Agrolac	Traitement parasitaire	55 \$ / mois

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à plusieurs soumissionnaires pour le traitement parasitaire pour le centre de transfert d'Alma, et ce, pour une durée de 3 ans;

Tableau 5

Plan d'opération	Soumissionnaire	Service	Montant (taxes incluses)
Centre de transfert d'Alma	V Extermination	Traitement parasitaire	54,95 \$/mois
Centre de transfert d'Alma	Tremblay-Lemieux-Agrolac	Traitement parasitaire	55 \$ / mois

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement pour plusieurs années;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gilles Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat des différents services (*Tableau 1*) à chacune des entreprises respectives en lien avec chaque écocentre, et ce, selon les montants décrits incluant les taxes applicables.

Il est en outre résolu d'octroyer le mandat pour divers transports de matières résiduelles pour l'écocentre de Roberval (*Tableau 2*) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gravier RSL pour un contrat de 2 ans et pour un montant de 7 772,31 \$ incluant les taxes applicables.

Il est en outre résolu d'octroyer le mandat pour le déjantage de pneus pour l'écocentre d'Alma et d'Hébertville (*Tableau 3*) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Garage GT pour un contrat de 2 ans et pour un montant de 1 437,19 \$ incluant les taxes applicables.

Il est en outre résolu d'octroyer le mandat pour le traitement parasitaire pour le centre de tri de Roberval (*Tableau 4*) au plus bas soumissionnaire conforme, soit V Extermination pour un contrat de 3 ans et pour un montant de 971 \$ incluant les taxes applicables.

Il est enfin résolu d'octroyer le mandat pour le traitement parasitaire pour le centre de transfert d'Alma (*Tableau 5*) au plus bas soumissionnaire conforme, soit V Extermination pour un contrat de 3 ans et pour un montant de 1 137 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1574

7.3 OCTROI DE MANDAT – MANDAT CRIQ POUR LE PSE

ATTENDU QU'il faut mandater une firme spécialisée afin de faire un protocole détaillé et de procéder à des tests de compaction pour mieux connaître l'impact de la compaction sur les différents résidus enfouis, et ce, particulièrement pour le PSE;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à une seule firme spécialisée ayant déjà fait ce type d'essais dans le passé;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 1 650 \$ par essai ;

ATTENDU QUE trois sortes de PSE sont habituellement retrouvés dans les sites d'enfouissement et que différentes pressions peuvent être appliquées pour un montant maximal de 15 176 \$ totalisant 8 essais;

ATTENDU QU'il est probable que moins de 8 essais soient nécessaires;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement 2017 de recherche et développement de projet appliqué;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gilles Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le protocole détaillé et les tests de compaction pour le PSE au Centre de Recherche Industrielle du Québec (CRIQ) pour un montant de 15 176 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1575

7.4 AUTORISATION – SERVITUDE DE BELL CANADA

ATTENDU QUE le dossier des télécommunications doit être complété;

ATTENDU QUE Bell Canada demande la signature des servitudes leur permettant de faire l'entretien nécessaire, l'ajout d'équipement ou la modification dans certaines installations advenant un besoin quelconque;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ghislaine M.-Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser le président et la direction générale à agir pour et au nom de la Régie des matières résiduelles et à signer toute servitude avec Bell Canada pour certaines installations.

Résolution 2017-05-1576

7.5 OCTROI DE MANDAT – VÉRIFICATION DU SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QU'il faut mandater une firme afin de procéder au contrôle de la qualité en lien avec le service de vidange des fosses septiques au Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à deux firmes spécialisées dans ce domaine;

Régie des matières résiduelles

Entreprise	Provenance	Coût
Eurêko	Chicoutimi	28 696,58 \$
Géonortech	Saint-Félicien	21 327,86 \$

ATTENDU QUE le renouvellement du mandat est pour une durée d'un an se terminant le 1^{er} décembre 2017, et ce, incluant le rapport final;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Paradis;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la vérification du service de vidange des fosses septiques au Lac-Saint-Jean à la firme Géonortech, soit le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 21 327,86 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1577

7.6 OCTROI DE MANDAT – TRANSPORT ET ÉPANDAGE DES BOUES DU DAB – DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QU'il faut procéder au transport et à l'épandage des boues déshydratées provenant du DAB de Dolbeau-Mistassini vers une terre agricole autorisée;

ATTENDU QUE le transporteur est actuellement la Ferme Jean Imbeault de Saint-Eugène-d'Argentenay;

ATTENDU QU'en 2015, le pompage et le transport des boues se faisaient par camion siphon et le tout était transporté jusqu'au Saguenay pour un montant de transport de 36 \$/tonne, soit environ 50 290 \$ annuellement;

ATTENDU QUE depuis 2016, le coût a diminué à 17,65 \$/tonne pour un montant annuel de 24 660 \$;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement 2017 de l'unité de traitement des boues de fosses septiques;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gilles Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le transport et l'épandage des boues du DAB de Dolbeau-Mistassini à la Ferme Jean Imbeault pour un montant de 17,65 \$/tonne, soit 24 660 \$ annuellement incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1578

7.7 OCTROI DE MANDAT – SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES DU DAB – DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QU'il faut mandater une firme spécialisée afin de procéder à la gestion et au suivi de la valorisation agricole pour les boues déshydratées du DAB de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la firme spécialisée qui effectue les travaux présentement est Les Produits B.C.C. de Saint-Félicien;

ATTENDU QU'en 2015, la valorisation des boues se faisait par une entreprise privée au Saguenay pour un montant de traitement de 45 \$/tonne, soit environ 62 850\$ annuellement;

ATTENDU QUE depuis 2016, le coût a diminué à 13,98 \$/tonne pour un montant annuel de 19 529 \$;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement 2017 de l'unité de traitement des boues de fosses septiques;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le suivi agronomique des boues du DAB de Dolbeau-Mistassini à la firme Les Produits B.C.C. pour un montant de 13,98 \$/tonne, soit environ 19 529 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1579

7.8 AUTORISATION – ENTENTE DES MATELAS ET SOMMIERS – GROUPE CODERR

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de son PGMR 2016-2020, la Régie désire détourner du site d'enfouissement les encombrants à masse volumique importante tels les matelas et sommiers;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre d'une volonté de développement d'expertise et surtout d'une préparation à l'arrivée éventuelle d'une responsabilité élargie des producteurs (REP) de cette matière;

ATTENDU QUE ce projet est réalisé en collaboration avec notre partenaire, le Groupe Coderr, afin d'obtenir des données pertinentes à la fois sur le développement des procédures de manipulation, mais aussi des données financières réelles;

ATTENDU QU'avec l'arrivée du Saguenay le 1^{er} décembre prochain, la préparation d'une entente avec la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay est également un élément à travailler dans les prochains mois pour ce projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ghislaine M.-Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser l'entente des matelas et sommiers pour un montant de 25 \$/unité comprenant le transport et le traitement avec le Groupe Coderr, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020.

Qu'un suivi budgétaire soit réalisé afin de soustraire les coûts directs attribués à ces matières à l'enfouissement.

Que l'enveloppe budgétaire de 54 000 \$ y soit attribuée pour 2017 et que celle-ci pourra être révisée selon les données obtenues.

Résolution 2017-05-1580

7.9 OCTROI DE MANDAT – ÉTUDE D'OPTIMISATION DU TRAITEMENT DES CARBONATES

ATTENDU QU'il faut mandater une firme spécialisée afin de procéder à l'étude d'optimisation du traitement des carbonates au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à une seule firme spécialisée dans ce domaine, soit WSP;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gilles Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour l'étude d'optimisation du traitement des carbonates à la firme WSP pour un montant de 22 624,78 \$ incluant les taxes applicables, les frais d'honoraires professionnels de l'entrepreneur, les dépenses (messagerie, repas et autres) et la sous-traitance.

Résolution 2017-05-1581

7.10 OCTROI DE MANDAT – CONSTRUCTION D'UNE 2^E BALANCE ET AMÉLIORATION DU CHEMIN D'ACCÈS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU'il faut mandater une firme afin de procéder à la construction d'une 2^e balance et à l'amélioration du chemin d'accès du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et que sept entrepreneurs spécialisés dans ce domaine ont déposé leur soumission;

Entreprise	Provenance	Coût
Logistique Saint-Laurent	Chicoutimi	2 422 843,43 \$
Les Entreprises Rosario Martel Inc.	Alma	2 371 906,66 \$
Les Entreprises Alfred Boivin Inc.	Chicoutimi	2 248 918,03 \$
Terrassement Jocelyn Fortin	Alma	2 706 087,61 \$
Les Excavations G. Larouche	Alma	2 414 475,00 \$
Inter-Projet	Jonquière	2 404 659,10 \$
Claveau & Fils Inc.	Jonquière	2 256 031,21 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Alfred Boivin;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 3 315 166,16 \$;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget du règlement d'emprunt de la construction du chemin au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ghislaine M.-Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la construction d'une 2^e balance, pour l'amélioration du chemin d'accès au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station et pour l'option des travaux d'asphaltage à l'entreprise Alfred Boivin pour un montant de 2 248 918,03 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1582

7.11.1 OCTROI DE MANDAT – BROUAGE DE BOIS DE L'ÉCOCENTRE DE ROBerval

ATTENDU QU'il faut mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois à l'écocentre de Roberval pour le printemps 2017;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Tonnage estimé à broyer	Coût unitaire broyage (\$/TMV)	Coût total broyage (\$)
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	1000	16,57 \$/tonne	16 572 \$
TEV	Saint-Félicien	1000	18,61 \$/tonne	18 610 \$
Transport Sanitaire Fortin	Alma	1000	28,30 \$/tonne	28 300 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Excavation Dolbeau;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement de 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le broyage de bois de l'écocentre de Roberval à l'entreprise Excavation Dolbeau pour un montant de 16 572 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1583

7.11.2 OCTROI DE MANDAT – BROYAGE DE BOIS DE L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QU'il faut mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini pour le printemps 2017;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Tonnage estimé à broyer	Coût unitaire broyage (\$/TMV)	Coût total broyage (\$)
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	500	15,67 \$/tonne	7 837 \$
TEV	Saint-Félicien	500	19,33 \$/tonne	9 666 \$
Transport Sanitaire Fortin	Alma	500	29,22 \$/tonne	14 611 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Excavation Dolbeau;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement de 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le broyage de bois de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini à l'entreprise Excavation Dolbeau pour un montant de 7 837 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1584

7.11.3 OCTROI DE MANDAT – BROYAGE DE BOIS DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QU'il faut mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois à l'écocentre de Saint-Félicien pour le printemps 2017;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Tonnage estimé à broyer	Coût unitaire broyage (\$/TMV)	Coût total broyage (\$)
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	500	17,01 \$/tonne	8 504 \$
TEV	Saint-Félicien	500	18,69 \$/tonne	9 345 \$
Transport Sanitaire Fortin	Alma	500	29,22 \$/tonne	14 611 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Excavation Dolbeau;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement de 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le broyage de bois de l'écocentre de Saint-Félicien à l'entreprise Excavation Dolbeau pour un montant de 8 504 \$ incluant les taxes applicables.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Résolution 2017-05-1585

7.11.4 OCTROI DE MANDAT – BROYAGE DE BOIS DE L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QU'il faut mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois à l'écocentre d'Hébertville pour le printemps 2017;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Tonnage estimé à broyer	Coût unitaire broyage (\$/TMV)	Coût total broyage (\$)
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	500	17,86 \$/tonne	8 930 \$
TEV	Saint-Félicien	500	19,85 \$/tonne	9 925 \$
Transport Sanitaire Fortin	Alma	500	29,22 \$/tonne	14 611 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Excavation Dolbeau;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement de 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Boivin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le broyage de bois de l'écocentre d'Hébertville à l'entreprise Excavation Dolbeau pour un montant de 8 930 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1586

7.12 OCTROI DE MANDAT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU'il faut mandater une firme afin de procéder à la surveillance des travaux de construction pour l'amélioration du chemin d'accès et pour l'ajout d'un pont-bascule (2^e balance) au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux de suivi est estimé à moins de 25 000 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à la réalisation de la présente soient prises à même le règlement d'emprunt de la construction du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la surveillance des travaux au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station à la firme WSP pour un montant de 24 374 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1587

7.13.1 OCTROI DE MANDAT – TRANSPORT DE BOIS DE CRD BROYÉS DE L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QU'il faut mandater une entreprise afin de procéder au transport d'environ 500 tonnes métriques vertes (TMV) de copeaux de bois de CRD pour l'écocentre de Dolbeau Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût unitaire de transport moyen (\$/TMV)	Coût total transport (\$)
Transport Doucet	Alma et Dolbeau-Mistassini	16,80 \$/TMV	8 400 \$
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	33,93 \$/TMV	16 963 \$
TGL	Saint-Félicien	N'a pas soumissionné	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Transport Doucet;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement 2017 des écocentres;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour transport de copeaux de bois de CRD pour l'écocentre de Dolbeau-Mistassini à l'entreprise Transport Doucet pour un montant de 8 400 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1588

7.13.2 OCTROI DE MANDAT – TRANSPORT DE BOIS DE CRD BROYÉS DE L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QU'il faut mandater une entreprise afin de procéder au transport d'environ 500 tonnes métriques vertes (TMV) de copeaux de bois de CRD pour l'écocentre d'Hébertville;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût unitaire de transport moyen (\$/TMV)	Coût total transport (\$)
Transport Doucet	Alma et Dolbeau-Mistassini	10,82 \$/TMV	5 409 \$
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	21,28 \$/TMV	10 638 \$
TGL	Saint-Félicien	N'a pas soumissionné	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Transport Doucet;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement 2017 des écocentres;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour transport de copeaux de bois de CRD pour l'écocentre d'Hébertville à l'entreprise Transport Doucet pour un montant de 5 409 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1589

7.13.3 OCTROI DE MANDAT – TRANSPORT DE BOIS DE CRD BROYÉS DE L'ÉCOCENTRE DE ROBERVAL

ATTENDU QU'il faut mandater une entreprise afin de procéder au transport d'environ 1 000 tonnes métriques vertes (TMV) de copeaux de bois de CRD pour l'écocentre de Roberval;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût unitaire de transport moyen (\$/TMV)	Coût total transport (\$)
Transport Doucet	Alma et Dolbeau-Mistassini	13,55 \$/TMV	13 552 \$
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	26,64 \$/TMV	26 642 \$
TGL	Saint-Félicien	N'a pas soumissionné	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Transport Doucet;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement 2017 des écocentres;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour transport de copeaux de bois de CRD pour l'écocentre de Roberval à l'entreprise Transport Doucet pour un montant de 13 552 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1590

7.13.4 OCTROI DE MANDAT – TRANSPORT DE BOIS DE CRD BROYÉS DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QU'il faut mandater une entreprise afin de procéder au transport d'environ 500 tonnes métriques vertes (TMV) de copeaux de bois de CRD pour l'écocentre de Saint-Félicien;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût unitaire de transport moyen (\$/TMV)	Coût total transport (\$)
Transport Doucet	Alma et Dolbeau-Mistassini	14,17 \$/TMV	7 086 \$
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	24,73 \$/TMV	12 363 \$
TGL	Saint-Félicien	N'a pas soumissionné	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Transport Doucet;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement 2017 des écocentres;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour transport de copeaux de bois de CRD pour l'écocentre de Saint-Félicien à l'entreprise Transport Doucet pour un montant de 7 086 \$ incluant les taxes applicables.

8. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2017-05-1591

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES DU 8 MARS AU 10 MAI 2017

ATTENDU QUE les opérations courantes nécessitent l'embauche de personnel;

Titre du poste : Valoriste

Lieu de travail : Écocentre d'Alma

Statut : Permanent saisonnier, temps plein (40 h/sem)

Date d'embauche : 11 avril 2017

Durée : Indéterminée

Salaire : 15.91 (classe 2, échelon 0)

Candidat retenu : Mme Camille-Audrée Tremblay

Titre du poste : Stagiaire en santé et sécurité au travail

Lieu de travail : Centre de tri de Roberval

Statut : Temporaire, temps plein (30 h/sem)

Date d'embauche : 18 avril 2017

Durée : 8 semaines (jusqu'au 9 juin 2017)

Salaire : 15.91 (classe 2, échelon 0)

Candidat retenu : Mme Mélanie Darbet

Titre du poste : Valoriste étudiant

Lieu de travail : Écocentre d'Alma et d'Hébertville

Statut : Temporaire, sur appel

Date d'embauche : 4 mai 2017

Durée : Indéterminée

Salaire : 15.91 (classe 2, échelon 0)

Candidat retenu : M. Maxime Émond

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver la liste des personnes engagées du 8 mars au 10 mai 2017.

9. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2017-05-1592

9.1 ACCEPTATION DU BUDGET TRIMESTRIEL DES COMMUNICATIONS DE MAI À AOÛT 2017

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour le mois de mai à août 2017 doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour l'administration au montant de 16 450 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour les opérations au montant de 1 350 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour la sensibilisation et l'éducation au montant de 44 700 \$;

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 62 500 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ghislaine M.-Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accepter le budget trimestriel des communications pour le mois de mai à août 2017.

10. FINANCES

Résolution 2017-05-1593

10.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DE MARS 2017

RMR DU LAC-SAINT-JEAN

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-ST-JEAN

1 au 31 mars 2017

Sommaire des déboursés

NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE MARS	Chèques et paiements # 8 839 à 9 093		402 987,50 \$	p 1 à 22
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE MARS			761 905,35 \$	p 23 à 31
LISTE DES RETRAITS DE MARS	Hydro Québec mars		23 057,50 \$	p 32
Visa Desjardins	Frais de février 2017	2017-03-30	1 032,77 \$	p 33
Ford Credit Canada	Location véhicule - camionnette	2017-03-07	462,20 \$	
Desjardins	Électricité écocentre Normandin	2017-03-01	328,52 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et CT Alma	2017-03-06	3 020,06 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2017-03-10	463,70 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2017-03-21	908,51 \$	
Hydro Québec	Électricité centre transfert Dolbeau-Mistassini	2017-03-22	928,01 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre Dolbeau-Mistassini	2017-03-22	244,31 \$	
Hydro Québec	Électricité transfert Roberval	2017-03-23	1 091,78 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre transfert Alma	2017-03-27	4 311,45 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2017-03-27	10 987,37 \$	
Hydro Québec				
SALAIRES PAYÉS LE 2 MARS	Salaires période se terminant le 25 février et paie élus de février		38 512,49 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 9 MARS	Salaires période se terminant le 4 mars		32 166,71 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 16 MARS	Salaires période se terminant le 11 mars		32 595,05 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 23 MARS	Salaires période se terminant le 18 mars		31 556,60 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 30 MARS	Salaires période se terminant le 25 mars		34 075,76 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE - DAS PAYÉES LE 1 MARS	Période du 16 au 28 février		37 565,57 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE - DAS PAYÉES LE 20 MARS	Période du 1er au 15 mars		40 209,38 \$	
			1 458 430,59 \$	
Sommaire des dépenses approuvées	Dépenses approuvées par le directeur général		58 126 \$	p 34 à 35
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		166 675 \$	p 36 à 42
	Dépenses approuvées par résolution		49 888 \$	p 43

Il est proposé par monsieur Gilles Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de mars 2017 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 1 458 430,59 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2017-05-1594

**10.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MARS 2017
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 58 126 \$ pour le mois de mars 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ghislaine M.-Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mars 2017 du directeur général.

Résolution 2017-05-1595

**10.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MARS 2017
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de mars 2017 de 166 675 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mars 2017 du directeur général adjoint.

RMR
Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

11. ENTENTE

Résolution 2017-05-1596

11.1 AUTORISATION – ENTENTE POUR TRAITEMENT DES HALOCARBURES

ATTENDU QUE le Groupe Coderr dispose d'une dispense;

ATTENDU QUE la Régie a payé plus de 55 000 \$ pour l'enlèvement des gaz de type halocarbure dans les 3 200 unités reçues aux écocentres en 2016;

ATTENDU QUE l'équipe de la Régie a regardé la possibilité de donner ce mandat au Groupe Coderr;

ATTENDU QUE selon nos estimations, le coût de traitement de chaque unité pourrait passer de 18 \$ en 2016 à environ 8 \$ en 2017;

ATTENDU QUE le coût global du mandat est estimé à environ 30 000 \$;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à la réalisation de la présente soient prises à même le budget de fonctionnement 2017 des écocentres;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Paradis;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le traitement des halocarbures au Groupe Coderr pour un montant de 30 000 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2017-05-1597

12. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de monsieur André Paradis, la séance est levée à 10h55.

Lucien Boily, président

Guy Ouellet, directeur général

